

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 19 juin 2023

Délibération N°3 du 19 juin 2023

Date de convocation **Etaient présents : (15)**
13.06.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Carole Dufils, Philippe Gautrot, Dominique Paul, Serge
Planchon, Adjoints,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,
Anne-Lise Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Poulain, Gérard
Sadé.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

Etaient Excusés : (8)

Christine Delcroix ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier,
Céline Obin ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,
Véronique Obin ayant donné délégation à Gérard Sadé, Guy Sénécal
ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani ayant donné
délégation à Isabelle Poulain, Arlette Vivet ayant donné délégation à
Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Philippe Gautrot

Budget Communal Décision Modificative n°1

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick Jouen, Conseiller municipal délégué

- Exposé au Conseil municipal qu'après différentes réunions du Conseil d'administration de l'EGT il a été demandé à Madame le maire, afin de soutenir un fonctionnement de plus en plus difficile, d'augmenter de 3.000 € la somme votée pour leur budget 2023.
- Propose au conseil municipal de régulariser certaines opérations prévues au budget de l'exercice 2023 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,43 €

TOTAL R 002 charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,43 €
D-6288 Autres services extérieurs	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 Charges à caractère général	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,43 €	0,00 €
TOTAL R 013 Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,43 €	0,00 €
D-023 Virement à l'investissement	7.871,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	7.871,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-681 Dot. aux amort. – charges de fonctionnement	0,00,00 €	7.871,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00,00 €	7.871,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748 Subv. de fonctionnement aux autres pers. de droit privé	0,00 €	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	5.910,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 Charges spécifiques	0,00 €	5.910,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70846 Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.910,00 €
TOTAL R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.910,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	10.871,00 €	16.781,00 €	0,43 €	5.910,43 €
INVESTISSEMENT				
D-001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	7.871,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	7.871,00 €	0,00 €
R-28041511 Amort subv. GPF de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.691,00 €
R-280422 Amort subv. Pers. de droit privé – Bât et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.180,00 €
TOTAL 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7.871,00 €
R-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,65 €
TOTAL R 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,65 €
D-2131-123 Groupe scolaire	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-115 Matériel	38,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 Immobilisations corporelles	38,39 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	39,35 €	40,00 €	7.871,00 €	7.871,65 €
TOTAL GENERAL		5.910,65 €		5910,65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve avec 17 voix et 4 abstentions la décision modificative, Emmanuelle Duplessis Yaha, présidente de l'EGT n'ayant pas pris part au vote

Pour extrait certifié
Maryline Fournier, Maire

